

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Présentée par l'Andorre)

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de présenter cette déclaration à la 35^e session de l'Assemblée de l'OACI.

C'est la première fois que la Principauté d'Andorre peut s'adresser à vous tous à une session plénière de l'Assemblée en tant qu'État contractant, après avoir adhéré à la Convention de Chicago en février 2001. Je tiens donc à exprimer la grande satisfaction qu'éprouve le Gouvernement de l'Andorre, en tant que petit État européen que nous sommes, de pouvoir appartenir à ce forum international de l'aviation civile, qui a tant contribué au développement de l'aviation civile, et de participer à ses travaux.

Je tiens d'abord à féliciter l'OACI des efforts constants qu'elle déploie depuis plus de 50 ans avec ténacité et persévérance pour prendre en compte toutes les questions qui ont une incidence sur la sécurité et sur la qualité de l'aviation civile, et à souligner le travail exceptionnel qui a été réalisé pour obtenir, grâce aux derniers audits, une radiographie de l'aviation civile au niveau mondial.

Les chiffres récents publiés par l'Organisation mondiale du tourisme montrent bien que la croissance rapide qu'a connue le tourisme ces deux dernières décennies constitue une tendance prometteuse pour les flux touristiques internationaux des vingt prochaines années.

Il est évident que le secteur du transport aérien mondial, caractérisé par l'innovation constante et l'adaptation aux nouvelles technologies, a fortement contribué à cette expansion.

Selon les données statistiques que l'IATA a rendues publiques, le secteur aéronautique a perdu quelque 30 milliards de dollars, et le trafic mondial en 2003 a reculé de 2,4 % par rapport à 2002.

Les prévisions de croissance n'en sont pas moins encourageantes puisqu'elles annoncent qu'en 2010, il y aura 2,3 milliards de passagers sur les vols réguliers, contre 1,6 milliard actuellement.

L'importance croissante que revêt le tourisme au niveau mondial dans notre société et les prévisions selon lesquelles on disposera à l'avenir de plus de temps pour les loisirs et le divertissement permettent d'envisager une expansion importante du tourisme et de son « industrie », « notre industrie ».

Voilà les chiffres vertigineux de l'aviation civile internationale de ces dernières années au niveau mondial, mais, à un niveau plus local, permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la situation de l'aviation civile dans mon pays.

La Principauté d'Andorre se trouve au milieu des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, sa superficie est de 468 km² et elle enregistre actuellement quelque 10 millions de visiteurs. C'est un des pays les plus visités du monde par rapport à la population, qui est de 65 000 habitants. C'est dire que le tourisme et le commerce sont les deux piliers de l'économie andorrane.

Les caractéristiques géographiques de notre État n'ont pas permis jusqu'ici de construire un aéroport sur notre territoire. Tous les visiteurs se rendent en Andorre par la route, le seul moyen qui existe.

Une des priorités du Gouvernement andorran est de développer et d'implanter le transport aérien dans notre Principauté. Suivant cette ligne politique, la loi sur la navigation aérienne a été approuvée en 2000, nous avons adhéré à la Convention de Chicago en tant qu'État contractant au début de 2001 et nous prévoyons de construire en 2005 un héliport national ouvert au trafic international de passagers.

Nous sommes actuellement en négociation avec le Gouvernement du Royaume d'Espagne pour l'ouverture de l'aéroport international d'Andorre situé à 15 kilomètres seulement de la capitale andorrane, mais ayant la particularité de se trouver sur le territoire espagnol, aéroport qui contribuerait sans aucun doute à désenclaver un large secteur géographique des Pyrénées, au profit des trois États pyrénéens, l'Espagne, la France et l'Andorre.

À notre échelle, par conséquent, il est clair que le transport aérien ne peut qu'apporter des bienfaits sociaux et économiques à notre petit pays, et tous les efforts du Gouvernement de la Principauté d'Andorre pour obtenir les infrastructures aéroportuaires nécessaires iront dans ce sens :

« Le développement d'un transport aérien durable et sûr dans la Principauté d'Andorre »

En terminant, je tiens à remercier expressément les autorités du Canada et du Québec, et particulièrement leurs ministres des transports respectifs, le Président et les collaborateurs de l'OACI et toutes les autorités de nos hôtes pour leur aimable hospitalité, ainsi qu'à exprimer mes vœux les plus cordiaux de réussite de l'organisation de cet important événement.

Merci beaucoup.